

L'An deux mille dix-neuf, le cinq décembre à 18 heures 30, les membres du Bureau communautaire de la Communauté d'agglomération Paris – Vallée de la Marne, légalement convoqués le vingt-six novembre, se sont réunis au lieu ordinaire des séances, salle du conseil à l'Hôtel d'Agglomération, 5 cours de l'Arche Guédon à Torcy, Seine-et-Marne, sous la présidence de M. Paul MIGUEL, Président de la Communauté d'agglomération.

ETAIENT PRÉSENTS :

M. Paul MIGUEL
M. Gilles BORD
M. François BOUCHART
Mme Nadia BEAUMEL
M. Xavier VANDERBISE
M. Jean-Claude GANDRILLE
M. Brice RABASTE
M. Antonio DE CARVALHO
M. Gérard EUDE
Mme Colette BOISSOT
Mme Isabelle RECIO
Mme Monique DELESSARD (*à partir du point 5*)
M. Guillaume LE LAY-FELZINE
Mme Hafida DHABI

ETAIENT EXCUSÉS :

M. Michel BOUGLOUAN
M. Alain KELYOR
M. Daniel GUILLAUME

AVAIENT DONNÉ POUVOIR :

M. Bernard NAIN à Mme Colette BOISSOT
Mme Monique DELESSARD à M. Jean-Claude GANDRILLE (*jusqu'au point 4 inclus*)

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA SÉANCE :

Mme Françoise RIGAL, Directrice générale des services et ses collaborateurs.

**COMPTE RENDU SOMMAIRE DU BUREAU
COMMUNAUTAIRE DU 05 DECEMBRE 2019**

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE :

- **A ADOPTE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES le compte rendu du Bureau communautaire du 26 septembre 2019.**
- **A APPROUVE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES la mise à jour du tableau des effectifs du budget principal comme suit :**

GRADES / EMPLOIS	Ancien effectif réglementaire	Créations	Suppressions	Nouvel effectif réglementaire
Attaché	39	3		42
Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	25		1	24
Rédacteur	19		1	18
Adjoint administratif ppl 2 ^{ème} classe	38		2	36
Adjoint administratif	41	3		44
Technicien ppl 2 ^{ème} classe	10		1	9
Technicien	10	1		11
Agent de maîtrise principal	20		2	18
Adjoint technique ppl de 2 ^{ème} classe	58		1	57
Adjoint technique	73	1	2	72
Conservateur des bibliothèques	1	1		2
PEA hors classe	35		2	33
PEA classe normale	58	1	1	58
AEA principal de 1 ^{ère} classe	69	3	4	68
AEA principal de 2 ^{ème} classe	61	8	3	66
AEA	34	3	6	31
Adjoint du patrimoine ppl de 2 ^{ème} classe	23	1	1	23
Adjoint du patrimoine	37	1		38
Gardien de police municipale	1		1	0
Educateur des APS ppl 2 ^{ème} classe	8	1		9

- **A APPROUVE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES la mise à jour du tableau des effectifs du budget annexe Le Nautil comme suit :**

GRADES / EMPLOIS	Ancien effectif réglementaire	Créations	Suppression	Nouvel effectif réglementaire
Agent de maîtrise principal	0	2	0	2
Adjoint technique	11	1	0	12

- **A DECIDE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES l'octroi d'une garantie d'emprunt au Centre Communal d'Action Social (CCAS) de Pontault-Combault pour l'acquisition de la résidence autonomie Georges Brassens à Pontault-Combault** (sous réserve de la réception du contrat de prêt signé par le CCAS de Pontault-Combault), selon les modalités suivantes :

La Communauté d'Agglomération de Paris – Vallée de la Marne se constitue caution solidaire et indivisible de l'Emprunteur envers la CAISSE D'EPARGNE, afin de garantir à cette dernière l'intégralité du remboursement de toute somme que l'emprunteur pourrait lui devoir en principal, plus intérêts, frais et accessoires et s'il y a lieu intérêts de retard au titre du Prêt.

Le montant garanti est limité à la somme en principal de 4 500 000 € (quatre millions cinq cent mille euros) majorée des intérêts, intérêts de retard, commissions, indemnités, frais et accessoires y afférents, suivant les taux et conditions prévues au contrat de Prêt.

Le présent engagement restera en vigueur jusqu'au paiement de l'intégralité des sommes dues à la CAISSE D'EPARGNE au titre du Prêt.

- **A DECIDE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES l'octroi d'une garantie d'emprunt à HABITAT 77 pour la construction de 87 logements - squares Cassart/Mendès France à Pontault-Combault** (sous réserve de l'avis favorable de la commune de Pontault-Combault), selon les modalités suivantes :

La Communauté d'Agglomération de Paris – Vallée de la Marne accorde sa garantie à hauteur de 60 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 10 873 331 euros souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°100757, constitué de 4 lignes du prêt.

La garantie de la Communauté d'Agglomération de Paris - Vallée de la Marne est accordée pour la durée totale du contrat de prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

- **A PRIS ACTE DES RAPPORTS** suivants :

- Rapport du Comité de suivi de la **Société des Transports du Bassin Chellois (STBC) sur la gestion et l'exploitation du réseau de bus APOLO 7** au titre de l'année 2018 ;
- Rapport d'activité émis par la société **FLEXCITE sur la gestion et l'exploitation du service de Transport à la demande La Navette** au titre de l'année 2018 ;
- Rapport d'activité émis par la société **MOP'EASY sur la gestion et l'exploitation de la plateforme d'ecomobilité partagée Clem'** au titre de l'année 2018 ;
- Rapport du Comité de suivi de la société **N4 MOBILITES sur la gestion et l'exploitation du réseau de bus SIT'BUS** au titre de l'année 2018 ;
- Rapports d'activité de l'année 2018 émis par la société **PROMOMETRO sur la gestion et l'exploitation des consignes VELIGO** de :
 - Lognes ;
 - Torcy ;
 - Noisiel ;
 - Emerainville ;
 - Noisy-Champs ;
 - Roissy-en-Brie.

- Les membres du Bureau communautaire ont été informés sur la **labellisation Cit'ergie** et sur le **diagnostic du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)**.

Séance levée à 20H15